

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 FEVRIER 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00036

**PROLONGEMENT DE LA TROISIEME LIGNE DE TRAMWAY - AMELIORATION
DES ECHANGES AVEC LE PUBLIC DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION
PREALABLE**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 28 janvier 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 92

Nombre de pouvoirs : 24

Nombre de voix : 116

Délibération affichée le : 16 février 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Paul CORRIERAS, Mme Patricia CORTEY, Mme Joëlle COUSIN, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Fabienne PERRIN, Mme Eliane LEGROS, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, Mme Stéphanie MOREAU, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,

Le 15 février 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20151118-D20160003610-DE

Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE,
M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Maurice VINCENT,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
M. Michel BEAL donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Patricia CORTEY,
Mme Alexandra CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Marie-Pascale DUMAS donne pouvoir à M. Marc FAURE,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Raymond JOASSARD donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
Mme Babette LUYA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Pascale MARRON donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Florent PIGEON donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,
M. Jean-Louis ROUSSET donne pouvoir à Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nora BERROUKECHE, Mme Hélène BRUYERE, M. Jean-Jacques CHARROIN,
M. Jean-Noël CORNUT, M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, Mme Laurence JUBAN, M. Yves LECOCQ,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Claude LIOGIER, Mme Joelle RICARD,
Mme Marie-Hélène THOMAS

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 FEVRIER 2016

PROLONGEMENT DE LA TROISIEME LIGNE DE TRAMWAY - AMELIORATION DES ECHANGES AVEC LE PUBLIC DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION PREALABLE

I- RAPPEL DES ELEMENTS DE CONTEXTE DE L'OPERATION

Dans le cadre des objectifs du Plan de Déplacements Urbain, Saint-Etienne Métropole a lancé une concertation préalable concernant la réalisation du prolongement de la troisième ligne du réseau de tramway devant relier Chateaucieux à La Terrasse via le quartier du Soleil.

II – COMPLEMENTS APORTE AUX MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE

Conformément aux dispositions de l'article L 300-2 (ancienne référence) du code de l'urbanisme, la délibération du 1^{er} avril 2015 a prévu les modalités de concertation suivantes :

- article(s) d'information dans les supports d'information des collectivités concernées par l'opération (magazines, site web),
- ouverture d'un registre dans chaque commune concernée par l'opération (Saint-Etienne et Saint-Priest-en-Jarez) pour que le public fasse part de ses avis et suggestions,
- réunion(s) publique(s) annoncées par voie de presse,
- réunion(s) de concertation avec les Chambres consulaires,
- réunion(s) spécifiques rassemblant les élus, les associations concernées des communes intéressées, les associations dont l'objet social concerne l'urbanisme, le cadre de vie, les transports, les déplacements, invités par courrier,
- tracés et variantes du projet figurant dans les documents servant de support à la concertation avec le public,
- début de concertation au plus tard le 15 juin 2015.

La concertation a effectivement débuté le 15 juin 2015 sur la base du dossier et de registres déposés au siège de Saint-Etienne Métropole et dans les mairies des communes concernées (Saint-Etienne et Saint-Priest-en-Jarez) . Elle se poursuivra pendant toute la durée de l'élaboration du projet, conformément aux articles L103-2 à L 103-6 (anciennement L 300-2) du code de l'urbanisme.

Pour améliorer encore les échanges avec le public, Saint-Etienne Métropole a souhaité tester la possibilité pour les citoyens de formuler leurs avis en ligne. Cette solution étant très utilisée par le public, Saint-Etienne Métropole a décidé d'intégrer au dispositif de concertation la possibilité d'émettre un avis en ligne, consultable par tous.

Bien entendu, le public pourra toujours émettre un avis sur les registres papier consultables au siège de Saint-Etienne Métropole, en Mairies de Saint-Etienne et de Saint-Priest-en-Jarez. Enfin, les avis peuvent être adressés directement par courrier à Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole.

Enfin, il est précisé que la concertation est organisée en deux phases :

- 1ère phase : du 15 juin 2015 au 15 janvier 2016

Pendant cette période, les personnes intéressées peuvent s'exprimer sur l'ambition, les objectifs de l'opération et les différentes hypothèses de tracés envisagées.

- 2e phase : du 04 avril 2016 au 20 mai 2016 (durée pouvant être allongée si nécessaire).

Cette phase permettra au public de prendre connaissance et d'émettre un avis sur le tracé qui sera privilégié à l'issue de la première phase, ainsi que sur les principes envisagés d'intégration urbaine du tramway (localisation des stations, positionnement de la plateforme dans l'espace public, principes de traitements paysagers...).

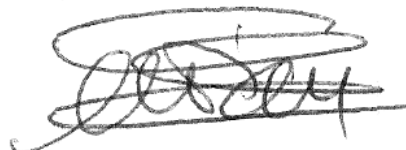
A l'issue de cette deuxième phase, le bilan global de la concertation sera tiré. Il sera joint, le cas échéant, au dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve les modalités complémentaires de la concertation décrites dans la présente délibération,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette affaire et à procéder à la publicité relative à ces modifications.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 2 abstentions.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU